

# SOMMAIRE - PROGRAMME DE LAISSEZ-PASSER POUR LES EMPLOYÉS-CADRES ET CFTC (ANCIENNEMENT FIL) ET LES RETRAITÉS DE CES DERNIERS GROUPES

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

	CORRIDOR	HORS-CORRIDOR
Évasion Économie (*) Affaires Loisirs	À tout moment <i>* (à l'exception des jours fériés ci-dessous)</i>	À tout moment <i>* (à l'exception des jours fériés ci-dessous)</i>
Économie Plus Affaires Plus	1 jour avant le départ (chaque direction)	n/a
Voiture-lits à tarif réduit	n/a	À l'intérieur de 60 jours avant le départ (chaque direction)
Voiture-lits	n/a	1 jour avant le départ (chaque direction)

- Ce programme n'est pas valide en classe Voiture-lits *Prestige*.
- Les déplacements effectués en classe Économie pendant les périodes de Pâques <sup>(1)</sup>, de l'Action de grâces <sup>(2)</sup> et de Noël <sup>(3)</sup> et réservés plus d'un jour avant le jour du départ ne peuvent être confirmés qu'en classe **ÉVASION**. Dès **00 h 01 (heure normale du Pacifique) la veille du départ**, des réservations en classe Économie peuvent être faites dans les classes Évasion, Économie ou Économie Plus. Remarque – Aucune restriction pour jours fériés ne s'applique aux déplacements en classe Affaires ou Voiture-lits.

<sup>(1)</sup> **Pâques** : Entre le mercredi qui précède et le mardi qui suit le Vendredi saint, inclusivement.

<sup>(2)</sup> **Action de grâces** : Entre le mercredi qui précède et le mardi qui suit le lundi de l'Action de grâces, inclusivement.

<sup>(3)</sup> **Noël** : Entre le 18 décembre et le 7 janvier, inclusivement.

**NOTEZ : Le programme de laissez-passer ferroviaire officiel prévaut sur l'information  
contenue dans ce document, et les règles et les conditions du programme peuvent être modifiées en tout temps par VIA Rail.**



**PROGRAMME DE LAISSEZ-PASSER  
POUR LES EMPLOYÉS-CADRES ET CFTC (ANCIENNEMENT FIL)  
ET LES RETRAITÉS DE CES DERNIERS GROUPES**

**TARIF**

- Les **employés-cadres et les membres du CFTC**, ainsi que les **retraités** de ces derniers groupes, voyagent **gratuitement** (voir restrictions pour Voiture-lits et jours fériés)
- Les **conjoint**s et **dépendants** des employés et des retraités de ces groupes **paient 50 %** sur le transport ferroviaire et ce, dans toutes les classes de services (à l'exception de la classe Voiture-lits *Prestige* - voir restrictions pour Voiture-lits et jours fériés)
- Les **invités** qui accompagnent les employés ou les retraités de ces groupes **paient 50 %** sur le transport ferroviaire et ce, dans toutes les classes de services (à l'exception de la classe Voiture-lits *Prestige* - voir restrictions pour Voiture-lits et jours fériés)
- **DERNIÈRE-MINUTE** : Les **conjoint**s et les **dépendants** des employés et des retraités, ainsi que les **invités** qui accompagnent les employés ou les retraités peuvent voyager **gratuitement** en classe **Économie**, si la réservation est faite la veille du départ (**dès 00 h 01 heure normale du Pacifique**) - cette condition s'applique aux billets d'aller et de retour

**NOTEZ : Le programme de laissez-passer ferroviaire officiel prévaut sur l'information contenue dans ce document, et les règles et les conditions du programme peuvent être modifiées en tout temps par VIA Rail.**